



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DU GARD

Association loi 1901
Siège social : 165 rue Philippe Maupas
30900 NIMES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DU GARD

Association loi 1901
Siège social : 165 rue Philippe Maupas
30900 NIMES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 8 avril 2018

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

ACTIF	31.12.2017			31.12.2016	PASSIF	31.12.2017	31.12.2016
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	51 212	50 036	1 177	1 947	Fonds associatif	576 709	490 302
Terrains					Résultat de l'exercice	-172 896	86 408
Constructions	473 410	89 846	383 564	402 501			
Matériels d'activités	38 790	34 850	3 940	3 543	Subventions d'équipement nettes	12 795	12 670
Autres immobilisations corporelles	208 687	131 304	77 384	70 049	TOTAL FONDS PROPRES	416 609	589 380
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts Francas					Provisions pour risques	42 000	
Autres prêts et titres immobilisés	57 308		57 308	49 070	Provisions pour charges	250 093	224 703
Dépôts et cautionnements					Fonds dédiés sur subventions	34 077	76 016
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	829 407	306 035	523 373	527 110	TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	326 169	300 720
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	658		658	689	Emprunts Francas		
Avances et acomptes versés	11 261		11 261	31 065	Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit	372 918	304 686
Usagers	653 179	57 121	596 058	545 357			
Subventions à recevoir	134 759		134 759	52 238	Avances et acomptes reçus	300	
Comptes courants Francas	13 100		13 100	13 702	Fournisseurs	110 492	59 591
Autres créances	255 552		255 552	274 970	Dettes fiscales et sociales	352 764	269 814
Valeurs mobilières de placement	13 936		13 936	13 936	Comptes courants Francas	22 103	150
Disponibilités	39 803		39 803	72 222	Autres dettes	2 670	14 598
Charges constatées d'avance	15 526		15 526	13 824	Produits constatés d'avance		6 173
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 137 773	57 121	1 080 652	1 018 002	TOTAL DETTES	861 247	655 012
TOTAL GENERAL	1 967 180	363 156	1 604 025	1 545 112	TOTAL GENERAL	1 604 025	1 545 112

COMPTE DE RESULTAT	2017	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	849	1 537
Prestations de service	1 129 281	1 110 285
Subventions d'exploitation	2 272 873	2 371 024
Produits divers et transfert de charges	111 588	45 688
Reprise sur provisions	1 150	24 000
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	59 940	54 397
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	3 575 680	3 606 930
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	905	1 095
Variation de stock	31	108
Achat d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 100 112	1 062 407
Impôts et taxes	88 945	113 877
Salaires	1 781 116	1 677 125
Charges sociales	528 408	515 494
Autres charges de gestion courante	50 630	23 056
Dotations aux amortissements	49 444	50 195
Dotations aux provisions	41 543	39 791
Engagements à réaliser sur ressources affectées	18 000	54 836
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 659 133	3 537 984
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-83 453	68 946
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	213	421
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	213	421
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts	13 560	8 760
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	13 560	8 760
RESULTAT FINANCIER (II)	-13 347	-8 339
RESULTAT COURANT (I + II)	-96 800	60 607
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	30 666	41 608
sur opérations en capital		24 000
Reprise sur provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 666	65 608
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	54 762	21 557
sur opération en capital		18 251
Dotations aux provisions	52 000	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	106 762	39 808
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-76 096	25 801
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-172 896	86 408

ANNEXE

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qui dégage un déficit de 172 895,68 €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : L'Association Départementale Francas du Gard, (Association départementale laïque des centres de loisirs et activités éducatives pour l'enfance et l'adolescence) associe les personnes physiques et les personnes morales qui favorisent ou participent à l'action éducative, sociale et culturelle en faveur des enfants et des jeunes.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de cet exercice.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	49 912,39	1 300,00		51 212,39
Terrains				0,00
Constructions et agencements	431 858,43			431 858,43
Agencements construction	41 551,44			41 551,44
Matériel d'activités	35 106,68	3 683,35		38 790,03
Agencements & aménagements divers	18 410,21	2 556,00		20 966,21
Matériel de transport	77 590,34			77 590,34
Matériel informatique	43 474,61	4 588,80		48 063,41
Mobilier de bureau	36 725,72	25 641,78		62 367,50
Total	734 629,82	37 769,93	0,00	772 399,75

b) Acquisitions et désinvestissements

- logiciel Gate Soleil	1 300.00
- Bix PA 502	635.00
- 2 marabouts	2 619.39
- projecteur+ecran	428.99
- Switch	300.00
- 2 armoires frigorifiques	2 256.00
- 2 routeurs	993.60
- 2 onduleurs	2 015.65
- disque dur de stockage	933.98
- 1 PC portable	645.60
- mobilier radio	25 641.78

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	47 965,81	2 070,05		50 035,86
Constructions et agencements	5%	64 788,76	17 274,34		82 063,10
Agencements construction		6 120,53	1 662,05		7 782,58
Matériel d'activités	33% à 20%	31 564,10	3 285,48		34 849,58
Agencements & amén. divers	10%	15 703,95	2 001,14		17 705,09
Matériel de transport	25%	49 981,89	8 379,22		58 361,11
Matériel informatique	33%	24 830,85	7 881,32		32 712,17
Mobilier de bureau	20%	15 634,83	6 890,42		22 525,25
	Total	256 590,72	49 444,02	0,00	306 034,74

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Parts crédits coopératifs	3 980,25		3 980,25
Prêts au personnel	4 610,24	4 610,24	0
Prêts effort construction	48 717,19	4 563,00	44 154,19

3. Stocks

Fichiers Francas **657.90**

4. Avances et acomptes versés

Séjour ski valloires 2 966.00
 Les Sallisses Vias 2018 1 230.20
 Séjour ski agapanthe 224.64
 Séjour ski Actions vacances Vars 6 840.00
11 260.84

5. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	622 212.44	26 154.26	596 058.18
Usagers douteux	30 966.56	30 966.56	
Total	653 179.00	57 120.82	596 058.18

6. Subventions à recevoir

Pouls 01+02 2017 convention 9 425.42
 Conseil Général Programme Radio 2016 2 500.00
 Conseil Régional subvention matériel radiophonique 1 521.00
 CD écocentre 1 500.00
 CD agis pour tes droits 1 500.00
 CD participation à l'engagement 3 000.00
 CD éducation à la différence 3 000.00
 CD accompagnement technique et pédagogique 5 000.00
 CD CLAS 15 000.00
 CD complément Fonjep 6 250.00
 CD formation des délégués 2 000.00
 CD subvention radio 5 000.00
 CD festival som city 1 000.00
 CD service civique 7 500.00
 CD séminaire éducation laïcité 2 000.00
 CD batucada 123 soleil 1 000.00
 CD accompagnement engagement des jeunes 4 500.00
 CAF éco centre 1 500.00
 CAF solde parentalité 2016 1 500.00
 CAF vivre ensemble 2 000.00
 CAF solde projet jeunes bernis 408.00
 CAF solde projet jeunes leins 450.00
 CAF subv investissement aménagement locaux radio 8 183.00
 CAF subv investissement acquisition matériel 3 072.00
 FSER Radio 2017 42 000.00
 CR action radio 3 950.00
134 759.42

7. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
0000	Fédération Nationale	12 574.96
0366	A.D Pyrénées orientales	245.00
0334	A.D de l'Herault	175.00
0311	A.D de l'Aude	105.00
	Total	13 099.96

8. Autres créances

Personnel avances et acomptes	500.00
Personnel oppositions	4 719.70
Mutuelle à récupérer	627.84
Taxe sur les salaires	1 754.00
IJ à recevoir	7 876.16
PSO CAF à recevoir	97 061.33
PSO MSA 2016	3 739.61
Malakoff – médéroc régularisation 2016	14 425.17
Remboursements Uniformation	73 097.97
Cesu 2017	1 838.45
ANCV 2017	910.00
Bons caf 2017	8 146.50
CCPS participation ludotheque	6 000.00
Poulx 12/2017	6 208.26
Remboursements ASP 2017	21 093.80
MSA 2017	5 193.31
Divers	<u>2 1359.90</u>
	255 552.00

9. Valeurs mobilières de placement

Parts B crédit coopératif	11 681,50
Parts A crédit coopératif	<u>2 254.00</u>
	13 935,50

10. Disponibilités

Chèques à encaisser	22 657.07
Crédit coopératif LUDOTHEQUE	587.94
Crédit coopératif ST LAURENT	804.77
Crédit coopératif SOMMIERES	947.23
Crédit coopératif AMORIE	1 090.29
Crédit coopératif POULX	336.10
Crédit coopératif BERNIS	665.05
Crédit coopératif TRESQUES	1 042.71
Crédit coopératif RADIO	782.84
Crédit coopératif LEINS	699.55
Crédit coopératif Les 4 moulins	843.84
Crédit coopératif ROQUEMAURE	1 041.79
Livret A CC	1 928.86
Livret EPI D'OR CC	1 313.20
Caisse	<u>5 061.72</u>
	39 802.96

11. Charges constatées d'avance

Contrat pack serenité 3cconsultant	5 474.00
Contrat sage paie 3cconsultant	2 740.49
Contrat machine à affranchir AD	461.45
Contrat machine à affranchir saussinette	582.60
Sécurité plus	86.79
Droits d'auteurs radio	74.08
Cévennes tourismes adh 2018 amorié	55.00
CNEA adh 2018	1 687.77
SANQUER interventions clas	<u>4 363.51</u>
	15 525.69

IV – NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Ministère de la culture	4 697,60	33%	2 176.36	1 416.63	1 104.61
VDT Mini bus	10 000.00	20%	7 463.01	2 000.00	536.99
Mise aux normes Amorié	2 209,64	33%	950.58	736.55	522.51
CAF Radio mobilier	8 183.00	10%		493.22	7 689.78
CAF lecture ecriture	3 072.00	50%		130.45	2 941.55
Total	28 162.24		10 589.95	4 776.85	12 795.44

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Litiges		42 000,00		42 000,00
Provisions pour risques		42 000,00		42 000,00
Engagement de retraite du personnel (1)	224 703,00	15 389,10		240 092,10
Provision pour charge		10 000,00		10 000,00
Provisions pour charges	224 703,00	25 389,10		250 092,10
Usagers	32 116,56	26 154,26	1 150,00	57 120,82
Dépréciations	32 116,56	26 154,26	1 150,00	57 120,82
Total	256 819,56	93 543,36	1 150,00	349 212,92

Dotations / reprises d'exploitation	41 543,36	1 150,00
Dotations / reprises financières		
Dotations / reprises exceptionnelles	52 000,00	
Total	93 543,36	1 150,00

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 747,50

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet 402,50

Total 1 150,00

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision

4. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
C.L.A.S Conseil Départemental	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
C.L.A.S D.D.C.S ACSE	4 000,00	3 000,00	4 000,00	3 000,00
CLAS C.A.F	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
Formation Ludothécaire	2 076,00		2 076,00	0,00
Ledenon conv 12/2016	1 095,00		1 095,00	0,00
Ales Agglo TAP	1 741,31		1 741,31	0,00
Leins TAP	33 000,00		33 000,00	0,00
Association cevenole - Amorié	19 103,82		3 027,25	16 076,57
Total	76 016,13	18 000,00	59 939,56	34 076,57

5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt CC 40K€	20 432.42	5 792.63	14 639.79	5 793.67	14 638.75	
Emprunt CC 30K€	27 050.35	5 932.56	21 117.79	5 932.56	21 117.79	
Emprunt CC 328K€	257 203.19	25 279.80	237 855.95	19 347.24	83 455.35	154 400,60
Découverts bancaire			99 305.83	99 305.83		
Total	304 685.96	37 004.99	372 918.32			

6. Avances et acomptes reçus

Séjour Amorié 300.00

7. Fournisseurs

Fournisseurs 102 509.35
 Fournisseurs, factures non parvenues 7 982.59
110 491.94

8. Dettes fiscales et sociales

Personnels rémunération due	21 572.39
Comité d'établissement	24 160.81
Congés payés	107 043.94
URSSAF	74 063.34
MALAKOFF-Mederic	33 653.00
ADREA	4 017.04
SNM Prévoyance	12 305.45
Charges sur C.P	45 358.42
Unifformation	22 776.00
AIAC	7 814.44
	352 764.83

9. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
1300	UR Occitanie	22 102.79

10. Autres dettes

Charges à payer notes de frais	2 670.00
--------------------------------	-----------------

11. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Nombre de Journées Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Centres de loisirs gérés par l'AD	74 727	74 289
Centres de vacances gérés par l'AD		
Sous Total	74 727	74 289
<i>Réalisé par les organisations affiliées</i>	<i>134 336</i>	<i>50 321</i>
Total	209 063	124 610

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Participation des usagers	619 271.11	706 625.12
Prestations CAF (PSO)	302 347.47	294 721.40
Bons MSA pour séjour	6 180.97	3 739.61
Autres produits	201 481.16	105 198.40
Total Prestations	1 129 280.71	1 110 284.53

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Conseil Régional	4 950.00	6 000.00
Subventions autres projets	0	10 222.00
Subventions CAF	38 563.70	54 074.00
Subvention Ministère de la culture	58 992.00	50 553.00
Ministère D.D.C.S (dont ACSE)	20 000.00	24 000.00
FONJEP	7 107.00	7 107.00
Aides à l'emploi (ASP)	281 288.12	242 608.20
s/total	410 900.82	394 564.20
Conseil Général Complément FONJEP	6 250.00	6 250.00
Conseil Général	35 000.00	40 000.00
Conseil Général subv. sur projet	52 000.00	51 300.00
s/total	93 250.00	97 550.00
Subventions communes en convention	1 768 722.53	1 878 909.44
s/total	1 768 722.53	1 878 909.44
Total	2 272 873.35	2 371 023.64

3. Produits exceptionnels

PSO CAF 2016	12 577.27
ASP 2016	1 017.83
Cesu 2016	252.90
IJSS 2016	108.21
BPJEPS Hannesse Sarah	925.00

Remboursement MAIF	1 147.32
Régularisation MALAKOFF Mederic	8 788.17
Régularisation factures	2 037.05
Chèques non encaissés 2016	199.51
Divers	3 612.34
	30 665.00

4. Charges exceptionnelles

Divers	397.97
Régularisation PSO Caf	3 528.07
Régularisation factures fournisseurs non reçues 2016	5 482.49
Régularisation 421	342.11
Contrôle URSSAF	16 463.00
Régularisation URSSAF 2015/2016	23 874.50
Régularisation UNIFORMATION	1 110.72
Régularisation subventions investissement	2 749.88
BPJEPS Beraguas	812.92
	54 761.66

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres et cadres intermédiaires	7	6.91	9	8.71
Employés	81	41.46	112	46.18
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	20	18.63	24	21.57
Total	108	67	145	76.46

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	136	2412	114	2679

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement en matière de Compte Personnel de Formation (CPE)

Conformément à la loi n°2004-391 du 4 mai 2004, instaurant pour les salariés un droit individuel à la formation à hauteur de 24 heures par an par salarié, les droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice **s'élèvent à heures.**

4. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restantes dues sont :

Location et entretien pour un photocopieur TRIUMPH Adler pour un montant trimestriel de 2 358.00 €
Dernière échéance prévue le 1^{er} janvier 2018.

5. Contributions volontaires

a) Mise à disposition de locaux et autres services

Sur les territoires où l'association a la gestion d'un accueil de loisirs, les communes ou les regroupements de communes mettent à sa disposition gratuitement au minimum un local pour l'accueil des enfants et des jeunes. Dans certains d'entre eux, les communes ou les regroupements de communes prennent en charge les fluides (eau, électricité,...) le nettoyage des locaux et la mise à disposition de personnel pour un montant global de 159 478.29 €.

Les Quatres Moulins (Regroupement de communes)	
Commune de ST Gervasy TAP	
Syndicat mixte Leins gardonnenque	16 550.00
Commune de St Laurent des arbres	
Commune de Bernis	
Radio Sommières	
Communauté de Communes de Sommières	121 970.00
Commune de Roquemaure	0.00
Commune de Poulx	20 958.29
Commune de Comps TAP	
Commune de Comps CLSH été	

Commune de Pouzilhac CLSH été	
SIRP Valliguières/Pouzilhac TAP	
Commune de La Calmette	
Commune Méjannes Le Clap	
Commune de Montfaucon	
TOTAL	159 478.29

6. Engagements hors bilan

Néant